

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de
Charlevoix

6211-24-052

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
M. JEAN BRISSET DES NOS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN
DANS LES MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY ET DE CHARLEVOIX
PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES CANADA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 7 mars 2012 à 19 h
Hôtel La Saguenéenne
Salle Saguenay
250, rue des Saguenéens
Saguenay (Chicoutimi)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 MARS 2012	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MICHEL LAVOIE (par Internet)	1
Mme FRANCINE de CHAMPLAIN	12
Mme HÉLÈNE DALLAIRE	17
M. MARC-ANDRÉ RACINE	25
M. GILLES VILLENEUVE	29
M. MAURICE GAGNON	41
M. GILLES VILLENEUVE	50
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	56
Mme FRANCINE de CHAMPLAIN	59
Mme HÉLÈNE DALLAIRE	63
Mme MONIQUE LABERGE	64
M. GILLES VILLENEUVE	69
MOT DE LA FIN	79

**SÉANCE DU 7 MARS 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bienvenue à cette troisième séance, troisième et dernière séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix.

10

Je peux vous annoncer immédiatement que le registre est ouvert, donc vous pouvez aller donner votre nom.

15

Et auparavant, nous avons reçu de la même personne deux (2) questions par courriel, je demanderai à mon collègue de vous les lire et de les adresser.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MICHEL LAVOIE (par Internet)**

20

PAR LE COMMISSAIRE:

25

Deux (2) questions viennent de monsieur Michel Lavoie du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

30

On recense la présence de myriophylles menus ainsi que de droséras à feuilles linéaires dans la zone d'étude, deux (2) espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

35

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. J'aimerais poser d'abord une question d'ordre général à la fois au MRNF et à la fois au MDDEP.

40 Puisque nous n'avons pas eu d'avis de recevabilité à la suite de la deuxième série de questions, j'aimerais m'assurer, d'une part, auprès du MRNF et du MDDEP que selon vous, l'inventaire des espèces menacées et vulnérables, tel que présenté dans l'étude d'impact, outre la grive de Bicknell, est satisfaisant?

45 Donc je commence par le MRNF.

PAR M. LOUIS MADORE:

50 Outre la grive de Bicknell, effectivement, le reste est satisfaisant en termes d'étude d'impact, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Puis pour monsieur Talbot, pour les espèces floristiques?

PAR M. DENIS TALBOT:

60 On a reçu un deuxième avis relatif à la recevabilité dans lequel le MDDEP considérait que la réponse du promoteur était recevable, parce qu'il y avait un engagement de sa part de procéder, le cas échéant, à l'inventaire de quelques occurrences qui sont identifiées, puis ça a été considéré comme recevable.

PAR LE PRÉSIDENT:

65 Très bien. Ensuite, j'aimerais aussi m'assurer auprès de monsieur Madore que la réévaluation des deux (2) espèces de chauves-souris dont on a parlé cet après-midi, c'est-à-dire la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique du Canada, avec leur statut maintenant qui est en voie d'extinction et de disparition, est-ce que ceci appelle à une correction de la caractérisation de l'impact et à des mesures d'atténuation spécifiques, selon vous?

70

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui, on a une réponse à donner avec notre expert de la faune.

75 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Alors pour ce qui est des études qui ont été faites pour les chauves-souris, maintenant qu'on a la connaissance qu'il y a deux (2) espèces qui sont présentes qui ont fait l'objet d'une

80 recommandation pour décret d'urgence au niveau fédéral, au niveau des études, les études sont couvertes, le travail est fait, c'est correct.

Maintenant, c'est sûr que nous autres, on va considérer évidemment que toute mortalité de chauves-souris va devenir d'autant plus importante, qui pourrait devenir un impact plus important. Parce que dans le fond, la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique sont des espèces qui sont présentes de façon assez importante sur le territoire.

85 Donc c'est vraiment au niveau de la mortalité que ça va être important et donc, nous autres, c'est sûr qu'à cet effet-là, on souhaiterait que le promoteur s'engage, si le besoin était, s'il y avait des mortalités suffisamment importantes, s'engage à des mesures de mitigation de ce côté-là.

90 Dans l'étude d'impact, le promoteur indiquait qu'il était prêt à discuter des mesures avec le ministère, mais nous autres, on souhaite vraiment plus que juste discuter; on souhaite vraiment qu'il y ait un engagement ferme du promoteur de s'engager à des mesure de protection, de mitigation, si jamais il y avait des densités fortes de mortalités.

95 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que l'engagement a été fait ou est souhaité du MRNF?

100 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

On le demande.

105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous le demandez?

110 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Oui.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dites-moi, quand vous faites référence – d'ailleurs, le promoteur le faisait aussi – à un taux de mortalités excessif, d'accord, c'est excessif, mais ça veut dire quoi excessif?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Pour cette question-là, j'aimerais demander à monsieur Junior Tremblay de répondre.

120

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

Bonsoir monsieur le Président. Effectivement, c'est une bonne question. Le MRNF est actuellement en réflexion puis en travail pour déterminer les seuils d'acceptabilité au niveau des mortalités.

125

Il faut voir que présentement, l'Ontario a publié des seuils de mortalités acceptables au niveau des mortalités liées aux éoliennes, puis outre ça, il y a pas beaucoup de documentation à cet effet-là.

130

Au MRNF, on souhaite se positionner, faire une revue justement de qu'est-ce qui se passe au niveau des mortalités au niveau de l'Amérique du Nord, mais aussi prendre en considération les caractéristiques démographiques et les statuts de conservation des espèces ou des groupes d'espèces.

135

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. En fait, cette qualification-là pourrait varier en fonction des espèces?

140

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

Affirmatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

145

D'accord, merci. Maintenant, monsieur Couture, si vous voulez répondre à la question que mon collègue vous a adressée!

PAR M. ALEX COUTURE:

150

Monsieur le Président, pour ce qui est des mesures particulières, des mesures de protection en cas de la mortalité, donc je viens d'apprendre ce soir la position du MRNF. Donc c'est difficile pour nous de s'engager ce soir sur quoi que ce soit.

155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, je vous l'ai pas demandé.

160 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Mais c'est parce que là, il y a beaucoup de discussions autour du point.

PAR LE PRÉSIDENT:

165 Je vais demander à mon collègue, monsieur Brisset des Nos, de vous relire l'essentiel de la question.

PAR LE COMMISSAIRE:

170 La question est: est-ce qu'un inventaire plus poussé permettrait de recenser d'autres occurrences, vu qu'il est mentionné dans l'étude d'impact que vingt et une (21) espèces floristiques à statut particulier peuvent être présentes dans la zone d'étude locale?

PAR M. ALEX COUTURE:

175 Pour répondre à cette question particulière, je demanderais à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement d'y répondre.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

180 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, en fait, dans l'étude d'impact, il y a un engagement du promoteur à effectuer un inventaire floristique dans certains secteurs précis où il va y avoir des travaux, dans des habitats qui correspondent à des habitats potentiels de plantes rares, selon le guide élaboré par le ministère qui est le Guide sur les habitats potentiels des plantes menacées et vulnérables et susceptibles de l'être en milieu forestier.

185 Donc il y a un point un hectare (1.1 ha) selon la configuration qu'on a étudiée depuis hier qui touche ce type d'habitat là et il y a un engagement de faire un inventaire pour voir s'il y a présence d'espèces ou pas.

190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Leblanc.

195 Monsieur Talbot, à plusieurs endroits dans l'étude d'impact, le promoteur précise qu'il va
procéder à une validation terrain avant le début des travaux.

200 Est-ce que c'est une mesure courante de faire ce genre de validation? Est-ce que ça se fait
effectivement juste avant le début des travaux ou ça se fait également dans le cadre de l'étude
d'impact?

PAR M. DENIS TALBOT:

205 Ça dépend ce qui est demandé comme travaux sur le terrain. Ça dépend des périodes de
l'année aussi, où on est rendu dans l'échéancier du projet.

Il y a des périodes – évidemment, il y a certains inventaires qui peuvent pas être demandés
en hiver, ça dépend où on est rendu.

210 Dans certains cas, bien, la Direction du patrimoine écologique s'est satisfaite
d'engagements pris par le promoteur. Évidemment, ces engagements-là, il va falloir qu'ils soient
réalisés, à l'appui de la ou des demandes de certificat d'autorisation qui vont suivre l'autorisation
du projet.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

Alors monsieur Brisset des Nos va lire la deuxième question.

220

PAR LE COMMISSAIRE:

225 Deuxième question de monsieur Michel Lavoie! Considérant que le sol est un des
composants de l'écosystème et qu'il remplit deux (2) grandes fonctions, soit support des végétaux
et source d'éléments nutritifs, est-ce qu'une caractérisation a été effectuée sur les insectes et
micro-organismes se retrouvant sur les portions de territoire visées par le projet et quels impacts
aura le projet sur ces espèces?

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Talbot, est-ce que normalement dans les directives, la directive pour
réaliser l'étude d'impact, est-ce que vous exigez de caractériser les insectes et les micro-
organismes sur le territoire du projet?

235 **PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est pas une exigence qu'on a dans notre directive à l'heure actuelle, monsieur le Président.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Couture, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

245 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Bien, j'aimerais demander à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement de poursuivre ou de répondre à votre question.

250 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Monsieur le Président, non, il y a pas eu d'évaluation à ce niveau-là dans l'étude d'impact, puisqu'on suit une directive et on se fie à ce qui est demandé dans la directive.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Talbot, pourquoi vous l'excluez de votre directive?

260 **PAR M. DENIS TALBOT:**

En fait, dans la directive, ce qui est demandé, c'est de faire une caractérisation des sols quand il est susceptible d'y avoir une contamination quelconque qui est due à des activités antérieures.

265 Suivant l'historique des lieux, dans certains cas, c'est pas pertinent de le demander.

Mais l'évaluation des micro-organismes présents dans le sol, dans le cadre d'un projet éolien, je vois mal l'utilité, compte tenu des faibles superficies finalement qui vont être excavées, je comprends pas exactement le sens de la question.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et puis pour les insectes?

PAR M. DENIS TALBOT:

275

Même chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Très bien, merci beaucoup.

Pendant que j'attends le registre, j'aimerais savoir de la part du MRNF, il existe toute une zone territoriale pour laquelle, la zone sud-ouest en fait, pour laquelle la faune avienne et les chiroptères n'ont pas été caractérisés, j'aimerais savoir pourquoi.

285

PAR M. LOUIS MADORE:

Madame Bastien va venir répondre, si vous permettez, à la question.

290

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi il n'y a pas eu d'inventaires dans cette zone sud-ouest, s'il vous plaît?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

295

J'aimerais juste être bien sûre qu'est-ce que vous entendez par la zone?

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Bien, peut-être que si on mettait la carte, ce serait plus facile, la carte générale du projet!

Monsieur Carvalho, auriez-vous la gentillesse d'aller le montrer à l'écran s'il vous plaît?

Voulez-vous que je vous laisse un peu de temps, madame?

305

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Juste consulter, pour être bien sûre. Vous voulez savoir pourquoi ça n'a pas été caractérisé pour?

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi il n'y a pas eu d'inventaires?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

315

D'inventaires d'oiseaux?

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Pour les oiseaux et les chiroptères.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

325

J'aurais l'impression que ce serait plus au promoteur, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Mais j'imagine que le promoteur suit – je peux le demander au promoteur, mais est-ce que dans votre directive, est-ce qu'il y avait quelque chose d'explicite pour cette zone sud-ouest?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

335

OK. Le promoteur a un protocole qui est connu, qui est sur Internet, il utilise le protocole pour bâtir, nous présenter la façon dont il va procéder sur le terrain.

Par la suite, il nous le propose avant d'aller sur le terrain puis ensuite, on regarde la proposition et on l'accepte.

340

Et au moment où ça nous a été proposé, il y a effectivement pas de point à cet endroit-là. Mais c'est probablement, comme ils l'ont bien expliqué, qu'au départ, il y avait pas d'éoliennes nécessairement à installer à ces endroits-là, donc on avait convenu que la façon de procéder était correcte à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

Et maintenant qu'il y a des éoliennes, quel est votre avis?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

350

Pour les oiseaux, dans le cas de la grive de Bicknell, ils ont couvert le travail, ils ont fait le travail comme il convenait.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 On parle pas d'inventaires quand même, on parle de caractérisation d'habitat!

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

360 Oui, c'était la caractérisation d'habitat, mais c'était pour venir pallier à un manque d'inventaires de grive de Bicknell.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Puis pour les autres espèces fauniques et chiroptères?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

370 Pour les oiseaux de proie, ce qui est important, quand on a travaillé le protocole ensemble, c'était vraiment que la rivière du Moulin, cette partie-ci, il y a une vallée ici, puis ensuite ici, que ce soit bien couvert par les sites d'observation qui sont en jaune ici, là, les points qui sont là, c'est ceux-là qui étaient le principal, et on avait quelques points satellites qu'on a identifiés à faire vérifier.

375 Donc au niveau des oiseaux, le fait de pas avoir d'inventaires ici, pour ce qui est des oiseaux de proie, je le rappelle, ça couvrait la période de façon optimale. Parce qu'on considère que les oiseaux de proie, entre autres en migration, vont suivre des corridors, et une vallée correspond à un corridor. Puis dans ce cas-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Puis les autres types d'oiseaux?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

385 Pour les oiseaux, les autres espèces d'oiseaux, malheureusement, c'est du ressort du Service canadien de la faune. Donc de ce côté-là, ça va être à eux autres de voir à répondre à cette partie-là pour les oiseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Non, mais en fait, c'est vous qui êtes quand même responsable d'approuver le plan qui est proposé par le promoteur pour réaliser l'inventaire?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

395 Le protocole, c'est uniquement le protocole sur les oiseaux de proie. Ça touche pas les autres passereaux.

400 Ça, il y a un protocole spécifique pour le Service canadien de la faune pour les passereaux. Donc c'est vraiment pour eux autres, à eux qu'ils vont devoir répondre sur le protocole qui a été demandé au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 Monsieur Couture, est-ce que vous avez eu des informations ou une directive d'Environnement Canada, du Service canadien de la faune?

PAR M. ALEX COUTURE:

410 Monsieur le Président, j'aimerais demander à Nathalie Leblanc de répondre à cette question.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

415 Monsieur le Président, pour ce qui est des oiseaux forestiers, il y a un protocole recommandé pour les inventaires d'oiseaux forestiers.

Ce que ça mentionne, c'est de faire un nombre de transects ou un nombre de points d'écoute par grand type d'habitat, et il n'y a pas d'orientation par rapport à où sur le territoire mettre ces transects ou ces points d'écoute là.

420 Pour ce qui est des oiseaux forestiers, on évalue surtout la densité d'oiseaux, la diversité d'oiseaux sur le site, et de faire un lien avec les types d'habitats. Donc si les points ont pas couvert l'ensemble du domaine, puisqu'on avait quand même la bonne quantité de points et de transects dans le domaine, on a une bonne idée et une idée suffisante pour faire l'évaluation de l'impact.

425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous considérez que c'est représentatif de l'ensemble du territoire?

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

430 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Vous partagez l'avis, madame?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

440 Pour du côté des données fédérales, je ne me positionnais pas; pour ce qui est des oiseaux, il y a pas de problème, c'était très bien couvert.

PAR LE PRÉSIDENT:

445 D'accord, merci.

FRANCINE de CHAMPLAIN

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite madame Francine de Champlain.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

455 Rebonjour. Monsieur le Président, on a abordé plusieurs sujets sur la relocalisation, les permis puis tout ça. J'aimerais revenir un petit peu sur un point qui me chicote.

460 On a eu une réunion avec monsieur Couture un soir, puis monsieur Carl Tremblay était invité, puis il nous a bien expliqué au niveau du MRNF qu'il y avait aucune possibilité d'être relocalisé.

465 Puis suite aux paroles des autres personnes aujourd'hui puis hier, on s'est rendu compte qu'on pouvait peut-être faire des plaintes ou être relocalisés si on avait une perte de jouissance ou quelque chose, mais je voudrais vraiment savoir c'est quoi qu'on peut faire?

PAR LE PRÉSIDENT:

470 Très bien. Alors je vais demander à madame Tremblay de nous dire exactement ce que madame pourrait faire si elle désire être relocalisée.

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

475 Dans un premier temps, ce qui serait l'idéal, c'est de venir déposer une demande de
relocalisation à la MRC du Fjord, parce que présentement, on a eu aucune demande de personne
là-dessus.

480 Nous autres, après, on va faire une vérification, une analyse du dossier, voir si ça rentre
dans les critères que le ministère a décrétés, pour voir si c'est admissible à une relocalisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quel ministère?

485 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Le ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

490 Très bien. Est-ce que vous avez ces critères?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

495 Oui, j'en ai. Je peux vous donner peut-être les grandes lignes, attendez un instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Est-ce que vous pouvez déposer le document pour que les personnes puissent
éventuellement en prendre connaissance de façon plus précise?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

505 Oui, je pense qu'il y aurait pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Si vous pouvez nous donner un aperçu quand même des critères?

510 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Donc une demande de relocalisation sera jugée recevable lorsqu'une des trois (3) situations suivantes se présente, donc perte de jouissance de l'emplacement occupé. C'est sûr que là-dessus, on a des points où ce qu'il faut répondre à plusieurs points là-dessus.

515 Situation dérogatoire ou non désirée ou atteinte des résultats visés par certains dispositions du PRDTP qui est le Plan de développement qui a été réalisé par le ministère des Ressources naturelles.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

525 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

C'est avec ça qu'on se base.

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Donc madame de Champlain dépose une demande de relocalisation, vous allez évaluer le dossier en fonction des critères et ensuite?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

535 On va répondre à madame de Champlain si c'est possible de relocaliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 Et si c'est possible de relocaliser, est-ce qu'elle a droit de vous recommander des lieux de relocalisation ou si c'est vous qui déterminez ou qui proposez des lieux de relocalisation?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

545 On va lui proposer des lieux de relocalisation, toujours en vertu du PRDTP, mais c'est sûr qu'on va lui demander son opinion, si ça fait son affaire, si ces secteurs-là sont propices à ça.

Et pour l'instant, pour ce soir, je peux pas dire si c'est admissible ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Non, bien sûr. Est-ce que ça répond, madame de Champlain?

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

555

Les secteurs qu'on peut être relocalisés, nous autres, on est proche d'un lac, on peut tu ravoir, ils redonnent tu des baux comme ça, proche d'un lac, un lac comme on est quasiment dans un secteur...

PAR LE PRÉSIDENT:

560

J'imagine que vous m'adressez la question?

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

565

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Parfait, merci. Madame Tremblay, est-ce que finalement, la relocalisation peut bénéficier des mêmes avantages ou des atouts dont les propriétaires bénéficient dans leur lieu précédent?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

575

Si c'est possible, on va essayer d'avoir les mêmes atouts que les personnes avaient déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

580

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

Oui, ça répond.

585

Deuxièmement, dans le projet, les aires d'entreposage, le bureau de chantier, les centres d'entretien et de maintenance, les sites de fabrication temporaires de béton, ça occupe à peu près huit hectares (8 ha). C'est pas cédulé dans le plan encore.

590 Quand est-ce qu'on va pouvoir savoir où qu'ils vont tout mettre ces choses? Parce que c'est huit hectares (8 ha), c'est grand encore, puis si ça nous touche aussi, ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Très bien. Monsieur Couture, est-ce que vous avez déterminé déjà les lieux d'entreposage, les lieux d'installation des éoliennes, etc.?

PAR M. ALEX COUTURE:

600 Donc monsieur le Président, je demanderais à mon collègue Simon Jean-Yelle de projeter la carte du projet!

605 Donc de façon générale, ces demandes seront faites via les certificats d'autorisation que nous allons envoyer avant la période de construction pour procéder à la construction du projet, une fois évidemment le projet autorisé par le gouvernement du Québec.

610 Donc règle générale, les aires d'entreposage – bon, parlons d'abord de l'aire d'entreposage! Donc habituellement, l'aire d'entreposage se situe aux alentours de la sous-station, donc du poste de raccordement. Ou ça peut être aussi un lieu qui peut être ailleurs dans le projet, mais règle générale, cette superficie-là sert, on la met souvent à côté de la sous-station ou au centre du projet. Donc ça, c'est le premier point.

615 Deuxième point, le bâtiment de services, donc en ce moment, la planification, c'est pour projeter, probablement que ça va être autour du poste de raccordement également.

620 Donc règle générale, ce que je vous dis, le centre névralgique est dans ce secteur-là et probablement ces équipements-là, ces différentes superficies là seront dans ce secteur-là. C'est ce qu'on regarde.

625 Donc le point important, c'est lorsque nous serons près d'un décret et qu'on aura sélectionné un entrepreneur en construction, c'est avec lui qu'on va finaliser la disposition ou les sites projetés pour ces différentes superficies là.

Et ce qui est important aussi, c'est que tout ça devra être approuvé par les certificats d'autorisation une fois que nous serons rendus à ces étapes de la construction, et si le projet est autorisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Ça répond?

630 **PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Merci.

640

HÉLÈNE DALLAIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Hélène Dallaire.

645

PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:

Bonsoir monsieur le Président. Ma question, c'est concernant le poste de raccordement. Il va être au niveau du lac de l'Enfer, puis il va occuper trois hectares (3 ha).

650

Moi, ce que je veux savoir, c'est que ce poste de raccordement là, l'électricité s'en va toute là, donc on va sûrement entendre siller, on va sûrement entendre l'électricité passer en quelque part.

655

Est-ce que toute cette électricité-là va dégager des champs électromagnétiques, puis qu'est-ce que ça va faire sur l'environnement aux alentours?

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Très bien. J'adresse la question à Hydro-Québec, à monsieur Chabot!

Est-ce que la ligne qui va partir du poste, est-ce qu'on peut considérer que c'est une haute tension, à trois cent quarante-cinq (345) kV?

665 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Au niveau de la ligne...

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est une ligne à haute tension, on considère ça comme une ligne à haute tension?

675 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 D'accord. Est-ce que cette ligne va générer des champs électromagnétiques?

PAR M. PIERRE CHABOT:

Écoutez, j'ai pas la réponse à cette question-là.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Monsieur Simard!

690 **PAR M. DAVID SIMARD:**

Donc jusqu'à maintenant, pour les lignes de transport, les champs électromagnétiques liés au transport d'énergie et tout ça, il y a aucune étude qui a répertorié des effets sur la santé, pour l'instant.

695 Il y a quelques études ou en tout cas quelques doutes concernant peut-être des taux un peu plus élevés de leucémie chez l'enfant, chez des personnes qui vivent vraiment à proximité des lignes de transport à haute tension.

700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous voulez dire à proximité?

PAR M. DAVID SIMARD:

705

Lorsqu'on parle de maisons qui sont vraiment situées tout près.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

À quoi, cinquante mètres (50 m)?

PAR M. DAVID SIMARD:

715

Presque en dessous, exactement, oui, très très près.

Et puis encore là, c'est un élément qui est débattu dans la communauté scientifique. Il y a rien de certain.

On parle de taux d'occurrences de un point cinq (1,5 %) environ.

720

PAR LE PRÉSIDENT:

725

D'accord. Monsieur Chabot, votre entreprise, pour avoir déjà participé à des commissions d'enquête sur les lignes à haute tension, a largement documenté l'exposition aux champs magnétiques et la génération des champs électromagnétiques générés par les lignes à haute tension, je vous demanderais donc, si possible, au cours des prochains jours, de colliger l'information et de nous l'envoyer, la déposer auprès de madame LeBlanc.

PAR M. PIERRE CHABOT:

730

Je vais faire les vérifications.

PAR LE PRÉSIDENT:

735

Merci.

PAR M. PIERRE CHABOT:

740

Vous voulez avoir les études qu'aurait faites Hydro-Québec de façon précise – à quoi vous faites référence exactement?

PAR LE PRÉSIDENT:

745 À de très nombreuses études dont Hydro-Québec s'est servie et a réalisées pour déterminer l'exposition aux champs électromagnétiques et leurs effets sur la santé.

PAR M. PIERRE CHABOT:

750 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Ça répond pour le moment, mais vous allez avoir toute l'information quand même.

755 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Parfait, merci monsieur le Président.

760 J'aurais une autre question, parce que toutes ces éoliennes-là, c'est sûr que ça va tourner avec le vent, mais l'électricité s'en va pas à dos d'oiseau, ça suit, j'imagine qu'il doit y avoir des turbines, il y a de l'huile qui va alimenter ça, j'aimerais ça connaître le pourcentage de pollution que chaque éolienne va dégager.

PAR LE PRÉSIDENT:

765 Pollution?

PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:

770 En fait de gaz à effet de serre, toute l'huile qui va être là, ils font quoi avec ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

775 Bon, je peux laisser, pour le moment, la question aussi large que ça au promoteur et voir qu'est-ce qu'il va répondre et en fonction de ce qu'il répondra, je pourrai m'adresser au MDDEP.

Monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

780

Donc monsieur le Président, ce que nous pourrions déposer, pour répondre à cette question, c'est probablement les émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'énergie éolienne par rapport à d'autres sources de production électrique, ce serait peut-être une solution.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. ALEX COUTURE:

790

Je sais pas s'il y a d'autre chose qu'on peut donner?

PAR LE PRÉSIDENT:

795

Bien, quand même, madame a fait référence à des solvants, donc j'imagine que dans le cadre du travail, il y a effectivement plusieurs substances chimiques qui vont être manipulées, qu'est-ce qui arrive en cas d'accident, quelles sont les mesures d'urgence que vous avez prévues pour récupérer et assainir le milieu?

800

PAR M. ALEX COUTURE:

Donc j'aimerais, dans un premier temps, demander à mon collègue Étienne Bibor, responsable des achats et de l'ingénierie, de vous expliquer les composantes liées à l'huile à l'intérieur de l'éolienne.

805

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

810

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Ce sera pas long, monsieur le Président, je vais juste sortir la présentation.

815

Alors ici, on a vraiment juste une page qui décrit un peu les quantités d'huile qui sont présentes dans les éoliennes. Premièrement, je veux juste rappeler que la technologie qu'on utilise, c'est une technologie allemande qui est éprouvée, il y a plus de mille sept cents (1700) éoliennes de ces modèles qui sont installées dans le monde. Je crois que c'est important de le

820 préciser. C'est nouveau au Québec, mais dans le monde, c'est quand même une technologie éprouvée.

Ces éoliennes-là contiennent environ quatre cent cinquante litres (450 L) dans chaque éolienne. Ces huiles-là sont présentes dans les différents équipements qui sont dans la nacelle, donc en hauteur, comme on l'a expliqué plus tôt.

825 La majorité des quatre cent cinquante litres (450 L) est présente dans la boîte d'engrenage, donc il y a quatre cents litres (400 L) sur les quatre cent cinquante (450 L) qui sont dans la boîte d'engrenage, et il y a d'autres équipements qui ont des quantités plus réduites d'huile ou de graisse.

830 Ce qui est important de noter, c'est que la nacelle, à l'intérieur de la nacelle, la structure elle-même, il y a un collecteur d'huile qui a une capacité de presque mille litres (1000 L), donc plus que deux (2) fois la quantité d'huile présente, donc si jamais il y a un défaut dans un équipement, bien, l'huile va se ramasser et être contenue dans la nacelle.

835 Donc comme je disais, il y a d'autres équipements également, de la graisse ou de l'huile dans des quantités plus faibles, chacun est équipé avec des systèmes d'étanchéité.

840 Puis en cas de défaut de ces systèmes d'étanchéité là, il y a également des petits réservoirs qui permettent d'accumuler les quantités. Et dans les différentes maintenances, donc des maintenances qu'on fait au minimum deux (2) fois par année dans chaque éolienne, bien, une des étapes est de vider ces réservoirs-là et de s'assurer que les systèmes sont corrigés s'il y a un défaut.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Par rapport justement aux huiles qui sont contenues dans la nacelle, selon vos connaissances, est-ce qu'il y a déjà eu des bris d'éoliennes qui ont fait en sorte que la nacelle soit tombée au sol et qu'il y a eu déversement?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Personnellement, je ne suis pas au courant d'aucun incident.

855 J'ai posé la question en fait au manufacturier de REpower, la réponse que j'ai eue est qu'il y avait aucun accident. Je peux pas vous donner de réponse pour tous les manufacturiers, mais à ma connaissance, j'ai jamais entendu parler de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 À votre connaissance, monsieur Talbot?

PAR M. DENIS TALBOT:

865 J'ai pas eu connaissance d'incidents de ce genre, à tout le moins au Québec, là. Je pense que de toute façon, c'est des incidents rarissimes, mais c'est sûr que je suis pas au courant de toute la situation mondiale, mais au Québec, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres substances chimiques que vous allez manipuler et qui risquent d'être déversées au sol et est-ce que vous avez prévu des mesures d'urgence?

PAR M. ALEX COUTURE:

875 Bien, c'est une très bonne question, monsieur le Président. Pour ce qui est des autres substances, je pourrais peut-être demander à Étienne Bibor de compléter, mais ce que je pourrais vous dire dans un premier lieu, au niveau de la procédure, donc dès la première étape de la construction du projet, et ça, ça vaut aussi pour toutes les autres étapes de construction et d'opération, nous allons mettre en place une procédure en cas de déversement.

880 Donc on va avoir une procédure et ça, ça va être une annexe à notre certificat d'autorisation qui va être déposé, à notre demande de certificat d'autorisation. Et si jugée valable par le MDDEP, notre demande sera acceptée, et cet engagement-là, au niveau, exemple, d'une procédure en cas de déversement est applicable pour toute la durée de vie du projet.

885

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous l'avez?

890 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Je pourrais vous donner un exemple, là. On pourrait en déposer un si vous le désirez.

PAR LE PRÉSIDENT:

895 Vous avez d'autres parcs éoliens, donc j'imagine que ça va être un peu semblable?

PAR M. ALEX COUTURE:

900 C'est assez standard, oui, en effet.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Donc si vous pouvez le déposer, nous l'apprécierions.

PAR M. ALEX COUTURE:

Je vais vous le préparer dans les meilleurs délais.

910 Mais j'aimerais peut-être demander à Étienne Bibor, responsable de l'ingénierie et des achats, de compléter ma réponse au niveau des autres substances.

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

915 Je ne suis pas au courant d'aucune substance chimique qui pourrait être manipulée ou problématique dans les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Il y a aucun solvant que vous allez apporter sur le terrain pour les travaux réguliers, là?

PAR M. ALEX COUTURE:

925 Il pourrait y avoir des solvants pendant la période de construction, pour des applications bien particulières. Hormis dans le poste de raccordement où qu'il y a d'autres huiles qui sont présentes, et dans les éoliennes, règle générale, il n'y a pas d'autres produits chimiques qu'on a en quantité importante sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

930 Madame faisait référence également aux gaz à effet de serre, vous faisiez référence à un tableau que vous auriez souhaité présenter?

PAR M. ALEX COUTURE:

935

Je n'ai pas le tableau, mais je pourrais déposer un tableau qui présente les différentes émissions, en tout cas, les gaz à effet de serre générés par kilowattheure pour chaque kilowattheure produit par type de technologie de production.

940

Également aussi, on a un tableau, ce que je peux vous dire, en termes de gaz à effet de serre évités, donc par rapport à équivalent véhicule, donc le projet de Rivière-du-Moulin, il y a quand même des quantités assez impressionnantes, mais je préférerais vous donner les statistiques par technologie de production. Donc c'est beaucoup plus parlant.

945

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, on va attendre votre tableau. Ça va madame?

PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:

950

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

955

Très bien, merci.

MARC-ANDRÉ RACINE

960

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Marc-André Racine s'il vous plaît.

965

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Bonsoir.

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

975 Monsieur le Commissaire! Je suis représentant de l'Association des trappeurs. J'ai eu l'occasion de négocier avec les trappeurs pour en arriver à une entente avec EDF.

Les trappeurs, au niveau personnel, sont très satisfaits de l'entente.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, vous avez dit, les trappeurs sont très satisfaits de l'entente?

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

985

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

990

L'entente a été signée?

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

995

L'entente va être signée bientôt. C'est une entente verbale, enfin.

Il y a des mesures atténuatives qui devraient se concrétiser aussi. Enfin, c'est en négociations, mais ça va très bien.

1000

Ma question est concernant les trappeurs principalement. On sait que c'est des terrains de piégeage, et puis il y a un seuil de, comment je dirais, il y a un seuil, il y a une obligation de transiger, ça veut dire que le trappeur est obligé de piéger son terrain à toutes les années, et puis de vendre des quotas de fourrure. Entre autres des grandeurs de terrain qu'il y a dans la réserve, c'est des quotas de cinq-quinze (5-15); ça veut dire cinq (5) espèces différentes, quinze (15) fourrures qu'il est obligé de transiger à toutes les années.

1005

Durant la période de construction, il va y avoir beaucoup de va-et-vient, et puis le terrain, il va y avoir quand même passablement de gens sur place. Ça va déranger le piégeage, je sais pas si ça serait possible d'exempter les trappeurs des quotas durant la période de construction?

1010

PAR LE PRÉSIDENT:

J'avoue que je sais pas à qui référer ça, peut-être au MRNF?

PAR M. LOUIS MADORE:

1015 Oui. Madame Bastien va se faire un plaisir de venir vous éclairer sur ce sujet.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1020 Monsieur le Président, pour ce qui est du piégeage, ce que monsieur a indiqué, c'est tout à fait vrai. Donc ils ont des seuils d'exploitation à rencontrer pour pouvoir conserver le privilège d'avoir un terrain de piégeage exclusif sur le territoire.

1025 Il n'y a pas de règlements autres que ceux-là. Mais au niveau administratif, normalement, on va changer ou on pourrait avoir à moduler le seuil d'exploitation si, par exemple, il y avait une très grande partie du territoire qui était affectée. Disons qu'actuellement, les seuls cas qu'on avait, c'était pour le côté forestier.

1030 Donc si par exemple, il y avait un grand feu ou une très grande partie, mettons au-delà de soixante-dix pour cent (70 %) disons du territoire du piégeur qui était coupé dans une seule année, à ce moment-là, on pourrait revoir le seuil d'exploitation.

Dans le cas des éoliennes, en tout cas jusqu'à date, il y a pas de précédents là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Mais monsieur visait expressément pendant la période de construction.

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

1040 Exactement.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1045 Pour une courte période de temps. L'idée de cette mesure-là, c'est effectivement – habituellement c'est des mesures qui sont temporaires, le temps que le milieu se rétablisse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Alors ce serait quoi la réponse?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Actuellement, comme je dis, ce que je peux dire, c'est qu'actuellement, c'est pas quelque chose qui est connu, c'est nouveau, donc il faudrait probablement se pencher sur la question.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quoi faire pour que vous vous penchiez sur la question?

1060

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Bien là, on a une demande, on pourrait la regarder.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065

Est-ce qu'il faut que la demande soit formelle ou juste le fait d'y faire référence de cette façon-là suffit pour enclencher la démarche chez vous?

PAR M. LOUIS MADORE:

1070

C'est sûr qu'une demande écrite est toujours préférable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

OK. Donc une demande écrite au MRNF.

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

1080

OK, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1085

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

J'ai pas d'autres questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090

Votre deuxième question, ça va?

PAR M. MARC-ANDRÉ RACINE:

1095

J'en ai pas d'autres, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

D'accord, merci.

GILLES VILLENEUVE

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gilles Villeneuve.

Bonjour monsieur Villeneuve.

1110

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Ça va bien?

1115

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien merci, vous-même?

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1120

Oui, merci. Ma question, c'est à Hydro-Québec. Comment ça se fait qu'Hydro-Québec a tout pris les rivières au Québec pour faire des barrages, puis aujourd'hui, ils veulent s'emparer de toutes les forêts au Québec, à la grandeur du Québec, là, pour installer ces éoliennes qui sont immenses, à quelles fins?

1125

C'est tu parce qu'ils veulent démolir Gentilly-2 pour la remplacer par des éoliennes ou bien c'est pour garder l'eau dans les barrages quand il y aura des périodes sèches, pour pouvoir faire fonctionner les éoliennes à la place de leurs barrages?

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

Monsieur Chabot, qu'est-ce qui a amené Hydro-Québec à diversifier sa stratégie de génération des énergies?

PAR M. PIERRE CHABOT:

1135

Monsieur le Président, dans la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec, ce dernier retient deux (2) rôles pour Hydro-Québec dans le développement de la filière éolienne, à savoir, effectuer les achats d'énergie éolienne par des appels d'offres et intégrer cette énergie-là à son réseau de transport d'électricité. Alors c'est le rôle d'Hydro-Québec.

1140

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Est-ce que vous pourriez peut-être aller un peu plus loin, dire pourquoi le gouvernement vous a confié ce mandat?

1145

PAR M. PIERRE CHABOT:

Écoutez, lorsqu'on étudie des appels d'offres ou on fait des appels d'offres, les demandes proviennent de décrets gouvernementaux et de règlements qui sont adoptés par le gouvernement du Québec. Alors nous, on effectue les demandes qui nous sont demandées.

1150

En ce qui a trait, Hydro-Québec assume, pour sa part, le développement de l'expertise reliée à l'intégration et à l'équilibrage de la production éolienne à son réseau, puisque l'énergie produite à partir d'éoliennes est intermittente.

1155

Et je dois rappeler qu'Hydro-Québec se concentre sur ses projets de développement hydroélectrique dans une proportion assez importante.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

Monsieur Talbot, selon vous, est-ce qu'il y a pas un document d'orientation énergétique du gouvernement du Québec?

PAR M. DENIS TALBOT:

1165

Oui monsieur le Président, c'est un document qui a été préparé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune secteur Énergie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

D'accord. Monsieur Madore, est-ce que vous pourriez donner certaines explications sur cette orientation?

PAR M. LOUIS MADORE:

1175

Oui, monsieur Mathieu Roy va venir vous donner des précisions sur cette orientation.

PAR M. MATHIEU ROY:

1180

En fait, bon, le développement éolien a débuté beaucoup en 2003 par le lancement du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW). À ce moment-là, ça débutait, et dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, il y a une volonté d'aller encore plus loin dans le développement de l'énergie éolienne au Québec, donc on a fixé un objectif de quatre mille mégawatts (4000 MW).

1185

Donc le gouvernement désire, d'une part, aller encore plus loin dans le développement des énergies propres et renouvelables, donc on a déjà l'hydroélectricité et on va encore plus loin dans notre portefeuille énergétique avec l'énergie éolienne.

1190

Dans les raisons pour lesquelles l'énergie éolienne a été mise de l'avant, c'est entre autres que la technologie est mature, on réussit à avoir des prix qui sont compétitifs. C'est complémentaire avec l'énergie hydroélectrique, donc on a un grand bassin hydroélectrique, c'est facile à coupler au Québec pour cette raison-là.

1195

Ensuite de ça, ça nous a permis aussi de développer toute une industrie, entre autres en Gaspésie, on en a parlé un petit peu, avec les industries qui se retrouvent à Matane entre autres et Gaspé-New Richmond...

PAR LE PRÉSIDENT:

1200

Donc vous faites référence à l'économie régionale?

PAR M. MATHIEU ROY:

1205

Oui c'est ça, c'est pour développer aussi l'économie régionale, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1210

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Ça a pas répondu à ma question, monsieur le Président.

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Répétez votre question, je l'ai peut-être mal comprise.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1220

Monsieur le Président, alors c'est pas Hydro-Québec qui veut avoir un surplus d'énergie électrique, c'est pas eux autres qui ont décidé s'ils avaient besoin du courant, c'est notre gouvernement.

1225

C'est notre gouvernement, aujourd'hui, on a besoin de courant. L'Hydro-Québec, bien regarde, que tu en aies besoin ou que tu en aies pas besoin, que tu en aies besoin ou pas, bien, il faut développer des énergies renouvelables, mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

1230

Ce qui a été dit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, effectivement, la décision de développer la filière éolienne, c'est une décision gouvernementale.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1235

Oui, pour faire travailler du monde dans les régions, développer les régions entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Bien, c'est ce que je retiens de ce qui a été dit.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1245

Mais pour tout ça, on va payer pour ça, on va payer pour ça, tout le monde va payer pour ça. Ça fait qu'Hydro-Québec va augmenter notre courant.

1250 À un moment donné là, moi, ma paie augmente pas à toutes les semaines. À un moment donné, mon courant, il va venir que je serai plus capable de le payer. Mais que je sois plus capable de le payer, monsieur et madame Tout-le-monde, qu'est-ce qu'ils vont faire, Hydro-Québec, ils vont venir nous couper le courant, comprenez-vous, là!

1255 Ça fait qu'à un moment donné, assez c'est assez. Hydro-Québec, ils doivent de l'argent, Hydro-Québec, ils ont des dettes, qu'ils paient leurs dettes à même nous autres, puis après ça, bien, plus tard, on pensera peut-être de rajouter d'autre chose à la place.

Mais pour le moment ils ont tout signé, ils ont tout signé, monsieur le Président, ils ont tous eu leur enveloppe!

1260 Nous autres, on est laissé pour compte. Puis ceux-là qui ont des propriétés dans le secteur, c'est nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 J'imagine que vous allez arriver à votre deuxième question quand même?

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1270 Ma deuxième question, c'est les oiseaux. Ils font des études, peut-être, peut-être pas, on n'a pas fini de faire des études, peut-être qu'on pourrait en faire des études, ils sont toujours dans les études.

1275 Moi, j'ai pris sur Internet, je peux pas vous dire où exactement, mais j'ai vu sur Internet qu'une éolienne pouvait tuer jusqu'à deux cent cinquante (250) oiseaux par année. Un oiseau mange des bibittes...

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Attendez un petit peu, attendez un petit peu, parce que vous dites quand même des informations importantes, si elles s'avèrent vraies!

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

J'ai vu ça sur Internet, monsieur.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Talbot – non, les oiseaux, monsieur Madore! Est-ce qu'une éolienne peut aller jusqu'à tuer deux cent cinquante (250) individus d'oiseaux par année?

1290 **PAR M. LOUIS MADORE:**

C'est une question qui s'adressera encore une fois à mes spécialistes de la biologie.

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous revenir, monsieur Villeneuve, pour que vous complétiez la question, mais je trouvais ça trop important pour continuer. Parce que si on part sur une mauvaise prémisse, la question devient caduque.

1300 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

1305 En fait, la question, au Québec, ça se situe, la mortalité, la brochette de mortalités, si on veut, en tout cas l'estimation des parcs en opération, ça va de zéro (0) oiseau mort par éolienne par année jusqu'à, dépendamment de l'équation qu'on utilise, parce que l'équation est très importante, mais avec une équation qui est robuste, ça varie de zéro (0) à neuf (9) oiseaux morts par éolienne par année.

1310 Mais effectivement ailleurs qu'au Québec, il y a des parcs éoliens qui présentent des mortalités fortement supérieures à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est de zéro (0) à neuf (9) au Québec?

1315 **PAR M. JUNIOR TREMBLAY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Mais est-ce que ça peut arriver, juste par curiosité, dans le monde, à votre connaissance, est-ce que ça peut atteindre deux cent cinquante (250), à votre connaissance?

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1325

À notre connaissance, j'irais pas à ce taux-là, mais il y a un parc éolien qui est mondialement reconnu pour être fortement meurtrier, si on veut. En termes d'oiseaux de proie, il s'en tue mille deux cents (1200) par année, seulement les oiseaux de proie. Ça inclut pas les autres espèces d'oiseaux.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est dans quel pays?

1335

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

C'est en Californie. C'est un parc qui a été mis en opération au début des années quatre-vingt, avec une technologie de l'époque, qui n'est plus la même technologie qui est mise en place aujourd'hui.

1340

Mais reste que ce parc-là est en opération, a causé beaucoup de mortalités par le passé et continue d'en faire encore. Puis justement, une des mesure de mitigation, c'est de remplacer les anciens modèles d'éoliennes à échelle, si on veut, par des éoliennes tubulaires en fait, sur mât, qui sont plus hautes, puis qui sont moins denses aussi.

1345

Ce parc éolien là comportait plus de cinq mille deux cents (5200) éoliennes de petit calibre, puis justement, ils vont diminuer le nombre d'éoliennes pour compenser par des éoliennes plus grandes, plus grosses.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci. Donc vous pouvez continuer votre question.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1355

Advenant que dans quelques années, dans cinq-six (5-6) ans, que leur rêve à Hydro-Québec et à notre cher gouvernement, ils se rendent compte qu'ils ont fait une erreur, avec nos décideurs, qu'ils ont donné des baux, qu'ils veulent donner des baux au promoteur, qu'ils ont fait une grave erreur parce qu'il y a des oiseaux importants qui se font tuer, à ce moment-là, c'est quoi qu'ils vont faire?

1360

Parce qu'à un moment donné, un oiseau, ça nourrit d'autres oiseaux, puis il y a des oiseaux qui plantent des arbres aussi. On en a besoin pour la biodiversité, pour contrôler la biodiversité.

1365 S'ils se rendent compte de plus en plus qu'ils ont fait une erreur, ils font quoi, ils vont démanteler tout ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 Je vais demander au MRNF, on l'a déjà évoqué d'une certaine façon, monsieur Madore, qu'est-ce qui arrive lorsque le suivi que le promoteur entend faire révèle un taux de mortalités supérieur à ce qui est attendu, qu'est-ce qui arriverait?

PAR M. LOUIS MADORE:

1375 On va encore une fois faire affaire avec nos spécialistes de la faune, pour ce qui est du suivi des mortalités puis des mesures applicables.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 D'atténuation?

PAR M. LOUIS MADORE:

1385 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

1390 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

1395 Monsieur le Président, donc le suivi de mortalités qui est demandé au promoteur va nous permettre d'identifier – normalement, les travaux ont bien été faits au niveau des inventaires, donc le positionnement des éoliennes devrait limiter les endroits où il y aurait des problèmes, parce que normalement, si on avait trouvé des corridors de migration, on aurait pu proposer, comme mesures de mitigation, des déplacements.

Or présentement, selon toute éventualité, on pense que les éoliennes, dans le cas pour les oiseaux, sont positionnées correctement.

1400 Le suivi de mortalités va nous permettre d'identifier, est-ce qu'on a eu raison, est-ce qu'on a bien fait notre travail, autant de leur côté que du nôtre!

1405 Et s'il s'avérait que certaines éoliennes montraient des taux de mortalités qui sont supérieurs à des seuils encore à déterminer, on pourrait avoir des mesures de mitigation qui pourraient être demandées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1410 Comme?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1415 Effectivement, c'est ce que je vais vous ajouter.

Ça pourrait être, pour certaines éoliennes les plus problématiques, ça pourrait dépendre, bien, est-ce que c'est en raison des conditions climatiques, par exemple les nuits très brumeuses, est-ce que c'est ces journées-là qui font qu'il y a un impact différent, est-ce qu'il y a une éolienne en particulier qui apporte une problématique!

1420 Tous ces éléments-là, le suivi de mortalités va nous permettre d'identifier, disons, les espèces, les périodes, lesquelles qui pourraient avoir des problèmes, puis on pourrait, à ce moment-là, le promoteur pourrait s'engager à ce moment-là à faire des mesures de mitigation qui seraient proposées, qui pourraient aller jusqu'à l'arrêt de certaines éoliennes par période, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Par période de température?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Température, climatique, tout dépendant ce que le suivi de mortalités révélera.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 D'accord, merci. Est-ce que ça répond, monsieur Villeneuve?

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

1440 Monsieur le Président, j'aurais une petite réflexion pour vous!

Je suis bien heureux puis bien content de pas être un oiseau, merci!

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

Merci à vous. Vous êtes un oiseau rare, monsieur Villeneuve!

Peut-être en lien avec ça, monsieur Couture, vous proposez de faire un suivi, notamment des chauves-souris les premières années, combien d'années, en fait, précisément?

1450

PAR M. ALEX COUTURE:

Donc j'aimerais demander à Nathalie Leblanc de répondre à la question, Nathalie Leblanc de PESCA Environnement.

1455

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

Monsieur le Président, il y a un protocole qui existe du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour établir les modalités des suivis et de façon générale, c'est un suivi sur trois (3) ans. Les trois (3) premières années d'exploitation.

1460

Mais selon les résultats de la première année, ça peut être modulé en fonction des résultats.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est standard, monsieur Madore?

PAR M. LOUIS MADORE:

1470

Il y a un protocole standard, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475

Et qu'est-ce qui arrive dans le cas des deux (2) chauves-souris qui sont en voie d'extinction, est-ce qu'il va y avoir un addenda?

PAR M. LOUIS MADORE:

1480

Monsieur Tremblay va répondre à la question.

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1485 Il faut voir que les protocoles qu'on demande de suivre au promoteur, c'est des documents évolutifs.

Effectivement, il se déroule beaucoup de recherches partout dans le monde sur le sujet. On doit s'adapter et évoluer, puis donc au niveau des suivis des mortalités, il y a des nouvelles pratiques ou des nouveaux, pas des façons de faire, mais entre autres au niveau des intervalles pour les visites, il y a plusieurs paramètres qu'il faut tenir en compte pour avoir une bonne estimation des mortalités.

1490 Donc on a un protocole, ce protocole date de 2008, on est à le mettre à jour, puis on souhaite qu'il soit rendu public au courant de l'année.

1495 Puis dans ce nouveau protocole là, il y aura des changements au niveau des méthodologies employées. Il y a un des changements souhaités qui provient d'une recommandation du BAPE au niveau du projet éolien Montérégie, est de prolonger la durée du suivi des mortalités durant toute la phase d'opération du parc éolien.

1500 C'est pas encore bien déterminé quel sera le pas d'échantillonnage ou du suivi, mais assurément qu'on conservera les trois (3) premières années consécutives et par la suite, dépendamment des résultats des suivis, il y aura un suivi régulier qui sera fait tout au long de la phase d'opération du parc éolien.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je veux bien comprendre quand même que dans les espèces menacées et vulnérables, il y a une gradation.

1510 Je sais que c'est pas la même terminologie, donc je présume que vulnérable, menacée et en voie d'extinction, donc il y a une espèce de gradation, je peux présumer. Est-ce que c'est bien ça, monsieur Madore?

1515 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Encore une fois, je vais laisser monsieur Tremblay répondre.

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1520

En fait, au niveau provincial, nous avons deux (2) statuts reconnus, deux (2) statuts de désignation, soit le premier qui est vulnérable et le deuxième qui est menacé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525

Et quand vous avez un avis d'Environnement Canada qui dit, voici, dans le cas de ces deux (2) chauves-souris, ce sont des espèces en voie d'extinction ou de disparition, est-ce que pour vous, ce serait considéré comme menacé?

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1530

En fait, c'est une recommandation du COSEPAC au niveau fédéral, c'est pas encore officiellement reconnu comme statut.

1535

Au provincial, effectivement, il y aura prochainement une évaluation d'urgence également, pour voir si au niveau provincial, il y a lieu d'ajuster, si on veut, le statut.

Parce que présentement, ces deux (2) espèces-là étaient communes, il n'y avait aucun statut, mais est-ce qu'il y a lieu qu'il y ait une désignation particulière!

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Et si c'est le cas, quel impact ça aura sur le suivi que vous êtes en train d'élaborer?

PAR M. JUNIOR TREMBLAY:

1545

En fait, c'est sûr qu'il y a une importance qui est attribuée aux mortalités d'espèces à statut, les modalités sont pas encore bien déterminées, mais assurément qu'elles vont être traitées avec une plus grande attention qu'une espèce plus commune, si on veut.

1550

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

1555

MAURICE GAGNON

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant monsieur Maurice Gagnon.

1565

PAR M. MAURICE GAGNON:

Monsieur le Président, est-ce qu'on a prévu installer une barrière pour contrôler l'accès du chemin du promoteur avec la route 175?

1570

Parce que nous autres, dans notre zec, on a quatre (4) barrières, trois (3) avec des gardiens et une barrière avec une carte magnétique.

Ça va être un trou pour notre zec, le monde va pouvoir circuler à volonté.

1575

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous demandez si le promoteur...

1580

PAR M. MAURICE GAGNON:

A prévu d'installer une barrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585

D'accord, c'est ça. Monsieur Couture!

PAR M. ALEX COUTURE:

1590

Monsieur le Président, j'ai quelques éléments de réponse.

Première des choses, en tant que locataire en terres publiques ou projeté, locataire projeté en terres publiques, nous n'avons aucun pouvoir pour bloquer l'accès des terres du domaine de l'État. Donc première affaire.

1595

Le deuxième point, c'est que nous avons eu plusieurs discussions et nous sommes toujours en train de discuter avec la Zec et la Sépaq, et ces deux (2) entités ont également mentionné ce fait-là. Et nous, si jamais il y a des mesures qui sont possibles, comme mettre en place une

barrière, et évidemment en respect de tous les lois et règlements, nous pourrions mettre en place une barrière pour limiter l'accès.

1600

Ce que nous proposons, ce n'est pas limiter l'accès à l'entrée de la route 25 de la Sépaq, mais plutôt lorsque dans le secteur du projet, lorsqu'il y a des voies de pénétration entre le secteur de la Sépaq et la zec, de mettre en place des barrières, évidemment en tout respect des lois et règlements et des pouvoirs qui nous seront possibles.

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que le MRNF, puisque ce sont les terres de l'État, est-ce que le MRNF peut autoriser l'établissement de barrières?

1610

PAR M. LOUIS MADORE:

En général, c'est un accès public qui doit rester ouvert.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

En général, bon, ça répond.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1620

C'est un accès au zec aussi, il faut pas l'oublier. Parce que les routes communiquent avec la zec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Monsieur Madore, est-ce que vous voulez ajouter un complément d'information?

PAR M. LOUIS MADORE:

1630

Non, il y a pas rien, on connaît...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends que sur les terres de l'État, il n'y a pas de barrière?

1635

PAR M. LOUIS MADORE:

C'est ça.

1640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà. Monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

1645

Bien, disons que le point de monsieur Gagnon a fait l'objet de discussions. Donc la Zec est au courant, et la Sépaq également travaille dans ce sens-là.

1650

Et nous aussi, on serait intéressé à trouver des solutions, et c'est pour ça aussi qu'on travaille sur un protocole d'entente avec ces deux (2) entités-là qui, bon, la Sépaq et la Zec ont la gestion faunique et peuvent, selon certains critères, mettre en place des barrières. C'est le cas dans la zec.

1655

Donc évidemment, ces deux (2) entités-là nous ont fait part de leurs appréhensions, et c'est un point qu'on considère dans le développement de notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Mais je veux comprendre! Même si vous arrivez avec une entente avec elles, cette entente doit être entérinée par le MRNF?

PAR M. ALEX COUTURE:

1665

Monsieur le Président, non, pas nécessairement. Donc le point où que le MRNF intervient, c'est lorsque, exemple, avec l'aide de la Sépaq et de la Zec, si jamais ces deux (2) entités-là conviennent de mettre en place des barrières pour limiter l'accès entre les deux (2) territoires, pour toutes sortes de raisons, nous, on serait prêt à collaborer avec ces deux (2) entités-là.

1670

Mais évidemment, nous, on n'est absolument pas décisionnel. C'est au MRNF de laisser l'implantation d'une barrière, exemple, donc à mettre en place sur le territoire, parce que nous, on agit à titre de locataire en terres publiques, et on n'a aucun pouvoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

D'accord. Ça répond?

PAR M. MAURICE GAGNON:

À ce moment-là, est-ce que les frais vont être partagés ou c'est la Zec qui va payer?

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que ça doit être dans le protocole d'entente. Allez-y, monsieur Couture.

1685 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Exactement, ça fait partie du protocole d'entente entre les deux (2) entités, donc avec la Sépaq et la Zec, c'est un point. Et ce sera à notre charge.

1690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce sera à votre charge?

PAR M. ALEX COUTURE:

1695 Oui. Évidemment, nous, en ce moment, je veux juste bien vous dire qu'au niveau de la guérite, on parle pas d'une guérite très complexe. On parle d'une barrière standard.

1700 Donc vous voyez, on peut pas engager la compagnie à mettre trois (3) employés vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) pour gérer l'accès. Donc c'est dans la limite du possible de ce qui est raisonnable, et aussi en relation avec les demandes de la Zec et de la Sépaq.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705 Très bien, merci. Monsieur Gagnon!

PAR M. MAURICE GAGNON:

1710 Monsieur le Président, on a beaucoup de questions sur les oiseaux qui relèvent du fédéral. Est-ce qu'on va avoir des réponses avec le BAPE?

PAR LE PRÉSIDENT:

Écoutez, toutes les questions qui touchaient Environnement Canada et le Service canadien de la faune, nous les avons prises en note. Et quand l'audience sera terminée ce soir, dès la

1715 semaine prochaine, nous allons adresser toutes ces questions au Service canadien de la faune, à Environnement Canada.

Ils nous ont déjà désigné quelqu'un.

1720 **PAR M. MAURICE GAGNON:**

Merci. Hier, quand on a regardé la carte, quand j'ai parlé du couloir pour les oiseaux migrateurs, est-ce qu'on peut revoir la carte?

1725 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Ce sera votre dernière question, monsieur Gagnon?

PAR M. MAURICE GAGNON:

1735 Je vais avoir une petite parenthèse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pendant que vous vous préparez, monsieur Chabot aimerait ajouter un mot?

1740 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

1745 Monsieur le Président, merci. Comme complément d'information à votre question sur les champs magnétiques, j'aimerais vous informer qu'il y a une section assez complète sur le site Web d'Hydro-Québec qui porte sur les champs magnétiques et tous les projets qui ont fait l'objet d'études, il y a même un centre de documentation.

Alors je sais pas si comme information, vu que le sujet est extrêmement large, je sais pas si ce serait suffisant pour vous.

1750 À ce moment-là, il y a une brochure de, je pense, vingt-quatre (24) pages qui explique, il y a les projets sous études, et plusieurs informations s'y retrouvent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

Je pense que vous pourriez déposer la brochure, puis cette brochure donnera l'information nécessaire, et si les gens désirent d'autres informations, ils pourraient aller sur votre site.

PAR M. PIERRE CHABOT:

1760

Oui, très bien. Puis si vous voulez, je peux également fournir l'adresse Internet à madame LeBlanc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Ce serait gentil.

PAR M. PIERRE CHABOT:

1770

Parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

Merci. Monsieur Couture, à vous la parole.

PAR M. MAURICE GAGNON:

C'est à moi, excusez!

1780

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah oui, d'accord. Allez-y.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1785

À propos de l'éolienne numéro 109, hier on a fait une erreur, on situait la rivière du Moulin à droite alors qu'elle est à gauche.

1790

Alors le corridor de la rivière du Moulin se situe à gauche de l'éolienne numéro 109 et la série d'éoliennes qu'il y a là. Alors le corridor est directement sur l'éolienne numéro 109, parce que la rivière est à gauche et hier, on l'avait mise à droite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Attendez un petit peu, je dois clarifier quelque chose!

Monsieur Madore, est-ce qu'il y a un corridor ou pas?

PAR M. LOUIS MADORE:

1800

On va faire revenir madame Bastien qui avait discuté de la question tout à l'heure, pour venir préciser ce détail-là, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1805

Ne me renvoyez pas tout de suite à Environnement Canada, mais allez-y!

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1810

Pour les oiseaux de proie, ils ont tendance à suivre des corridors visuels sur le terrain. Une vallée entre deux (2) montagnes où il va y avoir des courants de vent, dans ces endroits-là, ça va être des endroits qui vont être propices à la migration des oiseaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Est-ce que c'est un endroit reconnu pour être un corridor?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1820

Pas à ma connaissance. Il y a nulle part que c'est dit, puis les travaux ici semblent pas indiquer de corridor de migration.

1825

Mais il reste que ça reste un endroit privilégié pour les oiseaux. Dans le cas des oiseaux de proie, les oiseaux, entre autres, le pygargue et l'aigle royal ont été la plupart du temps vus dans cette vallée-là. C'est à ces endroits-là qu'on voyait ces oiseaux-là.

Donc sans être un corridor de migration où il y aura beaucoup d'oiseaux qui passeront, c'est quand même un relief qui amène les oiseaux à utiliser cet espace comme voyageant.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais j'aimerais savoir une chose, est-ce que c'est un euphémisme quand on dit un corridor, mais non, c'est pas un corridor, mais il y a beaucoup d'oiseaux qui passent? Est-ce qu'on dit la même chose?

1835 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

On joue peut-être avec les mots, là, je sais pas.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous le demande.

1845 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Bien, comme je vous dis, moi, je pense qu'il y a quelque chose, l'élément fait qu'il pourrait – un corridor de migration, quand on dit, c'est qu'il y a un ensemble d'oiseaux qui vont passer là. Ils passent pas à droite, ils passent pas à gauche, ils vont là.

1850 Mais dans la matrice à la grandeur de la Réserve des Laurentides, il y a pas un corridor qui suivrait, comme disons le Saguenay qui est quand même quelque chose...

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 C'est plus diffus?

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1860 Oui, les migrations dans les milieux forestiers comme ça sont très diffus. Contrairement à la migration printanière, disons, on sait que le long du fleuve, les oiseaux ont peur de traverser le fleuve, donc ils vont souvent longer le fleuve, puis quand ils arrivent à un endroit où c'est plus restreint, ils vont pouvoir traverser. Parce que le fleuve représente un endroit ou une limite qu'ils peuvent pas dépasser, donc à ce moment-là ils vont suivre le corridor d'à peu près cinq kilomètres (5 km) le long du fleuve, puis ils vont suivre ça jusqu'à temps qu'ils trouvent un endroit pour traverser.

1865 Quand on est dans une matrice forestière comme ça, il va y avoir de petits corridors, de petits endroits comme ça qui vont être un peu plus propices, que les vents vont être favorables,

1870 mais on parlera pas à ce moment-là, de grande quantité d'oiseaux qui vont migrer, comme on peut voir à l'Observatoire de Tadoussac par exemple. C'est ça la nuance.

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 D'accord, merci. Alors monsieur Gagnon, à vous la parole, je vais vous laisser finir de poser votre question.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1880 Pour avoir été témoin avec ma famille, il y a beaucoup d'oiseaux, les pygargues, il y a des oiseaux de proie qui passent régulièrement, puis beaucoup de bernaches le printemps et l'automne.

C'est un plaisir de les voir passer, parce qu'ils passent bas.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1890 J'avais une petite parenthèse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Mais vous vouliez poser une question, non?

PAR M. MAURICE GAGNON:

1900 Ma question, c'était, qu'est-ce qu'on va faire justement avec les oiseaux qui relèvent du fédéral? C'était ça ma question, est-ce que c'était un corridor!

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 OK, d'accord.

PAR M. MAURICE GAGNON:

1910 Ma petite parenthèse, c'est que j'ai vu sur Internet hier qu'il y avait une éolienne qui était tombée, puis qui était tombée sur un camion, au Mexique. J'ai vu ça hier.

Ça fait qu'on se posait la question s'il y a déjà des éoliennes qui ont tombé. Ça, je peux vous déposer une pièce là-dessus, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 D'accord, merci à vous, monsieur Gagnon.

1920 _____
GILLES VILLENEUVE

PAR LE PRÉSIDENT:

1925 Monsieur Gilles Villeneuve.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Pouvez-vous laisser la carte s'il vous plaît?

1930 Monsieur le Président, ça, si je ne m'abuse, si je ne me trompe pas, c'est bien le lac Jean-Paul? Parce que d'ici, j'ai de la misère à voir.

Ici, comme je vous disais hier, c'est un étang de castor, puis il y a un pit de sable, puis j'ai ma cache à l'original là.

1935 Ici, j'ai une autre cache à l'original.

Monsieur Alex Couture, il dit qu'il passera pas le chemin par ici pour aller sur les éoliennes. Il dit qu'il va le passer par ici pour rejoindre les deux (2) bouts, là.

1940 Ma question, c'est, quand il va commencer à construire, où ce que je vais aller chasser? C'est la seule place dans mon secteur que je peux chasser.

1945 Sinon, j'embarque sur des territoires de d'autres chasseurs, puis ça, c'est une chose que je respecte énormément des autres chasseurs. Ça fait que là, est-ce qu'on me paie un voyage à vie pour deux (2) personnes, forfait américain, en attendant que la construction soit terminée?

Ça me prend un autre endroit pour chasser, là.

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je pense que monsieur Couture y a fait un peu référence, je vais lui demander de revenir là-dessus.

1955 Sur les rencontres que le promoteur a l'intention de faire avec ceux qui détiennent les caches, au moment de la réalisation des travaux, et nous dire un peu ce que vous avez l'intention de faire pour essayer de réduire ou de minimiser un peu les impacts.

PAR M. ALEX COUTURE:

1960 Monsieur le Président, lorsqu'on va procéder au marquage, donc en termes québécois, on dit rubannage, donc lorsqu'on va apposer les rubans sur l'emprise qui va être déboisée, on va avertir, on essaie dans la mesure du possible, parce que ce qu'il faut bien comprendre, c'est que c'est un territoire public, donc tout le monde peut aller accéder à ce territoire-là et vaquer à ses activités.

1965 Donc nous, on essaie, dans la mesure du possible, de travailler avec les chasseurs, donc en les informant, de dire, voici l'emprise qui va être déboisée, et les informant que le chemin va passer par là.

1970 Donc souvent, on essaie de trouver c'est à qui les caches, puis les informer dans un délai raisonnable. Donc on pourrait les informer dans un délai raisonnable.

1975 Et aussi, il faut comprendre que la construction d'un tel projet, ça s'étend sur du long terme. Donc on sera pas pendant trois (3) ans dans ce secteur-là; on va être dans ce secteur-là pendant une période de temps qui s'étendra pas sur trois (3) ans.

1980 Donc peut-être qu'en discutant avec quelques villégiateurs, on pourrait trouver des périodes plus facilitantes. Et aussi en travaillant avec les villégiateurs, en les informant à l'avance de ce qu'on projette de faire, et prendre leurs commentaires, et travailler, dans la mesure du possible, avec leurs commentaires.

1985

Mais c'est évident qu'il faut quand même considérer que c'est un territoire public et nous, on est dans le multiusage, ça fait qu'il faut, dans l'esprit du multiusage, il faut essayer de travailler en harmonie avec les autres utilisateurs dans la mesure du possible, et c'est un peu ça qu'on essaie de faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Est-ce que ça pourrait aller jusqu'à éviter les périodes de chasse, dans certains territoires?

PAR M. ALEX COUTURE:

1995

Bien, c'est que cet item-là, nous essayons de gérer avec la Zec et la Sépaq.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et le rôle du comité de liaison à travers tout ça, il ne sera pas du tout...

2000

PAR M. ALEX COUTURE:

Bien, c'est-à-dire qu'en ce moment, on parle de période de chasse, donc c'est deux (2) territoires fauniques qui sont gérés par des entités, une dans le secteur nord qui est la zec et une dans le secteur sud qui est la Sépaq.

2005

Donc moi, je ne peux pas m'avancer ce soir à dire, oui, on va faire telle chose et telle chose.

Donc c'est pour ça qu'on a un protocole sur lequel on travaille, et c'est un des objectifs du protocole, de trouver des solutions. Donc ça, c'en est une question.

2010

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une solution.

2015

PAR M. ALEX COUTURE:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020

Très bien. Monsieur Villeneuve.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2025 Disons que ça me satisfait pas, là, mais j'ai pas bien le choix d'accepter!

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Une dernière question!

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2035 Là, c'est pas une question, c'est juste pour confirmer. La dame qui est là, pour répondre à monsieur Gagnon, j'en avais parlé hier. Ici, là, il y a plein de canards puis d'oies sauvages qui viennent à cet étang-là, et au lac Jean-Paul, l'automne, il y en a tellement que je suis pas capable de différencier l'eau de mon lac, je dis bien de mon lac, avec les oiseaux, monsieur le Président.

Ma deuxième question, bon, j'ai un blanc de mémoire, excusez!

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que nous allons faire, nous allons prendre une pause et au retour...

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2045 Monsieur le Président, je suis revenu à mon blanc de mémoire!

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Après votre question, nous allons prendre une pause et au retour, le registre sera fermé. C'est-à-dire que les personnes qui veulent encore intervenir devront s'inscrire au registre pendant la pause. S'il n'y a pas d'inscriptions, nous allons compléter nos travaux; s'il y a des inscriptions, nous allons les prendre et nous compléterons ensuite les travaux.

2055 Monsieur Villeneuve, la parole est à vous.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2060 Monsieur le Président, ma question s'adresse à monsieur Alex Couture. Le Massif du Sud, il en parle souvent, ils ont fait quelque chose de beau, il me semble, qu'ils ont dit, là, mais j'aimerais vous déposer ce papier-là.

2065 Parce que c'est marqué, là, c'est pas moi qui le dis, c'est sur le papier, vous pourrez le vérifier vous-même si vous me donnez l'autorisation de le déposer. C'est: "Saint-Laurent Énergies, accusée de charcuter le Massif..."

PAR LE PRÉSIDENT:

2070 Monsieur Villeneuve, attendez un petit peu. Là, nous sommes encore toujours dans la période des questions.

Si vous voulez déposer le papier, c'est très bien...

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2075 Bien, ça me prend votre permission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Non, non, vous avez le droit.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2085 Bien, j'ai voulu le déposer en arrière, puis on m'a dit que ça me prenait votre permission.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous donne l'autorisation.

2090 **PAR M. GILLES VILLENEUVE:**

OK monsieur, merci beaucoup. Excusez mon ignorance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Par contre, si vous désirez y faire référence, vous pouvez le faire, mais lors de la deuxième partie de l'audience.

2100 Sinon, nous allons prendre connaissance de ce document-là.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Je pourrais peut-être poser une autre question. Ici, je sais pas, monsieur, j'ai pas l'expérience que vous avez dans ces situations-là!

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2110

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Ici, ils ont fait un chemin pour monter en haut sur cette montagne-là. Moi, durant la chasse à l'original, j'ai couru après des originaux à partir de ma cache ici, j'ai monté sur la montagne et j'ai trouvé les anciens chemins de Timber, j'ai tombé dedans.

2115

Quand j'ai redescendu, j'ai descendu par les anciens chemins de Timber, puis j'ai ressorti ici.

Ils sont à peu près cinquante (50 pi) ou cent pieds (100 pi) du chemin de Timber, ils ont bûché des beaux arbres pour faire leur chemin. Puis qu'ils auraient même pas eu besoin de bûcher un arbre gros de même, s'ils avaient pris la peine de marcher la montagne pour trouver vraiment le chemin de Timber, puis ils nous disent, on prend les anciens chemins de Timber, c'est pas vrai.

2120

Puis je peux le prouver n'importe quand, je peux aller les faire marcher dedans.

2125

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que je vais comprendre que c'est une question longitudinale à partir de laquelle nous prenons une pause!

2130

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Merci monsieur le Président.

2135

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2140

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Si vous voulez prendre place! Puisque c'est la dernière tranche de la première partie d'audience publique, je vais faire un tour de table très rapidement pour savoir s'il y a eu d'autres documents qui ont été déposés, juste en indiquant le titre.

2150

Je vais commencer par le promoteur, monsieur Couture.

PAR M. ALEX COUTURE:

2155

Oui monsieur le Président. Donc nous voudrions déposer quatre (4) nouvelles pièces.

Donc la première pièce, Présentation sur l'aire équivalente de coupe, telle que présentée par Nathalie Leblanc de PESCA Environnement.

2160

La deuxième pièce, c'est une Présentation sur les éoliennes REpower présentée par mon collègue Étienne Bibor.

Troisième pièce, une Présentation sur les retombées économiques du projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

2165

Et la quatrième pièce, le Processus de traitement des plaintes, tel que demandé par la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Très bien, merci.

Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a eu des documents entre cet avant-midi et ce soir, monsieur Simard? Ça va.

2175

Monsieur Madore!

PAR M. LOUIS MADORE:

2180 L'étude sur l'original qu'on pensait avoir déposée, mais qu'on a déposée aujourd'hui, ainsi que les directives concernant les relocalisations, qui ont été demandées à la MRC, comme ça fait partie de nos documents au MRNF, on l'a déposé aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 Très bien. Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2190 Pas de nouveaux documents, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Chabot.

2195 **PAR M. PIERRE CHABOT:**

2200 Oui monsieur le Président, merci. Hydro-Québec a déposé la brochure sur les champs magnétiques et a remis également les liens Internet vers notre site Internet concernant le même sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Madame Tremblay.

2205 **PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:**

Aucun document.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 Et monsieur Chaîney?

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

2215 Aucun document.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Merci. Maintenant, monsieur Couture, vous avez signalé aux analystes que vous aimeriez ajouter un élément d'information?

PAR M. ALEX COUTURE:

2225 Oui. Nous aimerions ajouter des éléments d'information concernant les oiseaux et les inventaires.

Donc je demanderais à Nathalie Leblanc de PESCA Environnement de procéder à notre information additionnelle.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

2235 Merci monsieur le Président. En fait, on a parlé beaucoup des inventaires d'oiseaux qui ont été faits, des résultats de ces inventaires-là et de la possibilité de passages d'oiseaux en migration, et jamais on a sorti de chiffres.

2240 Donc j'imagine que pour les gens dans la salle et pour la Commission, ce serait peut-être bien de se faire une image de à quoi ça correspond.

2245 Donc pour ce qui est des périodes de migration, il y a eu des centaines d'heures d'observation à différents sites sur le territoire. On parle de deux cent trente-deux (232) heures d'observation en automne et cent soixante-quinze (175) heures d'observation au printemps. Donc c'est un chiffre considérable de nombre d'heures d'effort d'inventaire.

2250 Pour ce qui est de la densité des rapaces, si on prend le domaine du futur parc éolien de Rivière-du-Moulin, de façon globale, on a point cinq (0,5) à point huit (0,8) rapace par heure qui passe dans ce secteur-là alors qu'à Tadoussac, pour la même période, on a dix-sept point un (17,1) rapaces à l'heure qui passent. Et au Parc national du Bic, onze point huit (11,8) rapaces.

2255 Donc quand on dit que c'est pas un secteur propice à la migration des oiseaux, c'est dix-sept (17) ou onze (11) fois moins important que ce qu'on voit le long du fleuve.

Pour ce qui est de la densité de la sauvagine, pour le même nombre d'heures d'observation, on a observé cinq (5) sauvagines à l'heure à l'automne et quatre (4) sauvagines à l'heure au printemps.

2260 Donc on n'a nullement dit qu'il n'y a pas de sauvagines dans le secteur, mais de toute évidence, ce sont des chiffres – en fait, ce que je voulais, monsieur le Président, c'est de faire un ordre de grandeur par rapport aux résultats d'inventaires...

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Vous vouliez relativiser.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

2270 ... et relativiser!

Et tout à l'heure, la question avait été posée, quelle est la définition d'un corridor de migration, alors dans ce cas-ci, on n'est pas dans un corridor de migration et on est loin des densités d'endroits où il y a de réels corridors de migration.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Leblanc.

2280 _____
FRANCINE de CHAMPLAIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 J'appelle maintenant madame Francine de Champlain.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

2290 Bonjour. Moi, je voudrais savoir, si admettons le ministre refuserait le projet, qu'est-ce qui arriverait?

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Le projet est refusé.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

C'est juste ça, le projet se fait pas puis c'est tout?

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais quand même céder la parole à monsieur Talbot.

2305 Je tiens à vous dire qu'avant de prendre sa décision – je l'ai peut-être dit de façon un peu stéréotypée dans le cadre de mon discours! La Commission va faire son travail, va lui déposer son rapport.

2310 De façon parallèle, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va entreprendre sa propre évaluation et va lui remettre son rapport.

Et c'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre va faire une recommandation au Conseil des ministres, et c'est le Conseil des ministres qui décide.

Donc monsieur Talbot!

2315

PAR M. DENIS TALBOT:

2320 Bien, exemple, vous avez bien résumé la procédure, puis quand on parle du rapport de l'analyse environnementale qui est préparé par le ministère de l'Environnement, la Direction des évaluations environnementales, c'est en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes concernés qu'on a déjà consultés à l'étape de la recevabilité et qu'on reconsulte à l'étape de l'acceptabilité environnementale du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Donc l'hypothèse d'un refus existe, l'hypothèse d'une acceptation existe, l'hypothèse d'une acceptation conditionnelle existe avec des mesures de mitigation. Tout est sur la table.

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

2330

Puis ma deuxième question! Alentour de mon chalet, j'ai environ, parce qu'au lac Culotte, on a des éoliennes le long sur la Zec Mars-Moulin, mais dans le Parc des Laurentides, en tout cas de l'autre côté, on en a aussi. Ça fait qu'alentour du chalet, on en a peut-être une vingtaine, puis c'est tout à hauteur des sommets, ça fait qu'elles se voient bien.

2335

Je voudrais savoir, quand ils font les plans, les projections visuelles, si c'est vraiment les hauteurs que ça va avoir, les éoliennes, ou si c'est juste des modèles réduits? Ou si c'est vraiment la grandeur que ça va avoir?

2340 Parce qu'une éolienne, ça a cent vingt-six mètres (126 m), c'est au-dessus d'une montagne. Ça fait que c'est haut. Ça fait que quand tu es un petit peu plus bas, tu peux pas les manquer.

2345 Puis quand tu en as, admettons, à cinq cents mètres (500 m) ou sept cents mètres (700 m), même à quinze cents mètres (1500 m), c'est pas loin, là. Ça a vingt-six mètres (26 m) de hauteur, là, puis tu peux pas manquer une éolienne, tu peux pas te tromper puis dire que c'est un arbre qui pousse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Mais votre question, c'est?

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

2355 Sur les plans qu'ils ont présentés au niveau des projections visuelles, les éoliennes, c'est tu grandeur nature par rapport au territoire ou si c'est juste des miniatures?

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 Très bien. Je vais revenir à ça. J'aimerais tout d'abord savoir auprès du MRNF, pour vous, est-ce que le promoteur a suivi le guide que vous avez élaboré pour apprécier l'impact sur le paysage?

PAR M. LOUIS MADORE:

2365 Oui, mais il vise essentiellement des éléments à considérer dans son analyse. Il ne considère pas les techniques à utiliser pour faire les photos, faire le photomontage, si je peux m'exprimer ainsi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 D'accord. Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

2375 Par rapport au photomontage, ce que je voudrais dire, c'est quand même des techniques éprouvées suivant des méthodes scientifiques.

C'est pas la première fois que ça se fait, ça s'est fait dans plusieurs projets déjà. Puis on a demandé régulièrement un suivi de l'impact visuel. Soit auprès des résidents, des touristes.

2380 Et un des volets de ce suivi comprenait la prise de photos réelles et la comparaison de ces photos-là avec des simulations qui avaient été faites.

Puis dans ce que j'ai vu, habituellement, ça correspond.

2385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Couture, est-ce que vous avez quelqu'un ici avec l'expertise en simulation visuelle?

2390 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Monsieur le Président, il s'agit d'une question technique et je référerais à Francis Caron de PESCA Environnement, responsable entre autres de l'évaluation paysagère, de répondre à cette question.

PAR M. FRANCIS CARON:

2400 Merci monsieur le Président. Donc oui effectivement, comme le mentionnait monsieur Talbot, on utilise des logiciels spécialisés à cet effet qui donnent une représentation à l'échelle de l'éolienne dans le panorama.

2405 Puis ce que monsieur Talbot amenait également, suivant la réalisation du projet, il y a effectivement, la plupart du temps, un suivi pour aller revalider à chaque prise de photo, est-ce que la modélisation donne bien le résultat construit. Et les résultats sont très bons, c'est très fiable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je pense que ça répond à votre question?

2410

PAR Mme FRANCINE de CHAMPLAIN:

Merci.

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

2420

HÉLÈNE DALLAIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Madame Hélène Dallaire.

PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:

Rebonsoir.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Rebonsoir madame.

2435 **PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:**

Monsieur le Président, ma question est que j'ai lu, on a lu beaucoup de choses, entre autres que les villégiateurs, qu'ils soient sur des terres publiques ou sur des terres privées, étaient, entre parenthèses, des gardiens de la forêt.

2440

Si on se retrouve dans un secteur, en tout cas, où ce qu'on a une grosse perte de notre jouissance des lieux, puis qu'on y va moins ou qu'on n'y va plus, qui va devenir les gardiens de cette forêt?

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une question beaucoup plus idéologique qu'autre chose, mais je vais quand même essayer de transmettre votre question au MRNF.

2450 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Nous avons des gens présents sur le territoire, notamment au niveau des agents de la faune. On a aussi les unités de gestion qui font leur travail.

2455 Les interventions sont balisées par des permis d'intervention. Donc on a quand même un œil sur le territoire public.

Il y a pas d'activités qui se font sans avoir une certaine autorisation en ce qui a trait à l'utilisation des terres publiques.

2460 On est équipé pour pouvoir faire face à ce devoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Très bien. Ça répond?

PAR Mme HÉLÈNE DALLAIRE:

2470 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

2475

MONIQUE LABERGE

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Madame Monique Laberge.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2485 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

2490 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Dans l'éventualité que le projet soit accepté, est-ce que le promoteur peut s'engager à rendre publiques toutes les données, soit sur son site Internet ou une autre façon, des données sur le suivi des mortalités, des données, afin qu'on puisse voir s'il y a perte d'habitats puis de biodiversité au niveau du parc? C'est ça ma question.

2495 Pour pas qu'on ait à aller à la Loi d'accès à l'information pour avoir les informations et pouvoir suivre ce projet.

2500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Couture, est-ce que vous avez l'intention de rendre publics les travaux de suivi, les résultats de suivi?

2505 **PAR M. ALEX COUTURE:**

Donc évidemment, monsieur le Président, les données d'inventaires, les résultats des suivis seront transmis aux MDDEP et MRNF, lorsqu'il y a un lien avec ces deux (2) entités-là.

2510 Également, les résultats agrégés, je dirais, il y aura une communication qui est faite à l'intérieur même du comité de suivi ou comité de liaison, où on présente des résultats agrégés. Et donc c'est ça.

2515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que normalement, le MDDEP, vous, vous n'avez pas le pouvoir de rendre publique l'information sans le consentement du promoteur, j'imagine?

2520 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Exact.

2525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux juste comprendre, c'est parce qu'il y a quelque chose qui m'a échappé tout à l'heure.

Je comprends que vous allez déposer votre rapport, ça va de soi, au MRNF et au MDDEP, mais vous pouvez aussi prendre la responsabilité de dire, bien, je le rends quand même public.

2530

PAR M. ALEX COUTURE:

C'est-à-dire que nous, on n'a pas l'intention – notre façon de faire n'est pas de divulguer l'entièreté des résultats dans toutes les données brutes.

2535

On pourrait partager les résultats agrégés de ces différents inventaires ou suivis.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils seraient disponibles auprès des ministères?

2540

PAR M. ALEX COUTURE:

Oui, c'est sûr qu'au niveau des ministères, c'est sûr. Nous, c'est des conditions de certificat d'autorisation, donc les suivis, on a des protocoles à suivre, donc les ministères, avec eux, on transmet ces informations-là.

2545

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais les aspects qui seraient publics, les citoyens pourraient les obtenir auprès de qui?

2550

PAR M. ALEX COUTURE:

On pourrait les partager au comité de liaison, de façon agrégée.

2555

On ne peut pas s'engager à vous donner toutes toutes toutes les minutes puis les détails de toutes les observations qu'on a faites, mais les résultats principaux pourraient être communiqués au comité de liaison.

PAR LE PRÉSIDENT:

2560

D'accord. Justement dans le cadre de ce suivi-là, vous avez indiqué que vous devez caractériser les cours d'eau et les habitats de poisson, et vous avez mis en annexe, une annexe D, en réponse aux questions qui ont été adressées par le ministère, le protocole, en annexe D, un des protocoles.

2565

Je voulais savoir, est-ce que c'est ce protocole que vous avez l'intention de suivre ou c'était un exemple?

PAR M. ALEX COUTURE:

2570

Monsieur le Président, c'est un exemple type de protocole.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575

OK. Est-ce qu'éventuellement, le MRNF va exiger un protocole?

PAR M. LOUIS MADORE:

2580

Actuellement, on n'a pas de protocole d'exigé pour cette partie-là, à ma connaissance.

Non, pour l'instant, on n'a pas de position claire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Donc comment est-ce que vous avez pu apprécier le protocole qui a été mis en annexe D des questions que vous lui aviez posées?

PAR M. LOUIS MADORE:

2590

C'est par rapport à l'information, on a jugé de la pertinence.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595

Mais vous avez un protocole type de caractérisation des cours d'eau et d'habitats de poisson?

PAR M. LOUIS MADORE:

2600

À ma connaissance, il y en a pas qui est fourni au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais c'est lequel que vous avez mis en annexe D, monsieur Couture?

2605

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, c'est un exemple de protocole qu'on utilise pour caractériser les cours d'eau. C'est bien ça qu'on fait référence?

PAR LE PRÉSIDENT:

2610

Et l'habitat de poisson.

PAR M. ALEX COUTURE:

2615

Et l'habitat de poisson. Donc c'est un protocole classique.

Et ce qu'il donne, c'est des résultats qui permettent au promoteur, lorsqu'on dépose nos demandes de traversées de cours d'eau, de juger, de prouver que les différentes méthodes qui seront employées pour implanter les cours d'eau respectent les normes.

2620

Donc c'est assez standard, je vous dirais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625

Donc vous, vous dites que vous n'en avez pas?

PAR M. LOUIS MADORE:

2630

Il peut y avoir des ajouts, certains de nos biologistes utilisent par exemple la pêche électrique pour compléter au niveau de caractérisation puis identification surtout d'habitats dans les rivières, dans les cours d'eau.

Mais on n'a pas de spécialiste ici pour détailler la chose.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien. Madame Laberge!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

2640

C'est beau, merci.

2645

GILLES VILLENEUVE

2650

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors le dernier et non le moindre, monsieur Villeneuve.

2655

Pendant que vous prenez place, j'aimerais poser une question à madame Tremblay.

Madame Tremblay, dans le Règlement de contrôle intérimaire, vous avez ce que vous appelez une zone intermédiaire – pardon, c'est Charlevoix, MRC de Charlevoix – vous avez une zone intermédiaire dans laquelle normalement on ne devrait pas avoir d'éoliennes.

2660

Or, il y a actuellement des éoliennes. Est-ce qu'il y a une entente, est-ce que vous avez modifié vos façons de faire pour autoriser le promoteur à installer des éoliennes dans cette zone intermédiaire?

2665

PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:

C'est que la zone intermédiaire était conçue comme une zone où que de façon préliminaire, on souhaitait pas d'éoliennes, mais on ouvrait la possibilité au promoteur. Excusez, je vais répéter!

2670

Donc la zone intermédiaire était conçue comme une zone où que, dans un premier temps, on ne souhaitait pas d'éoliennes, mais on ouvrait une porte pour une modification si le promoteur nous soumettait des analyses visuelles entre autres.

2675

Donc il y a eu une modification, je vais vous dire la date précise, notre Règlement sur les éoliennes a été modifié le 11 avril 2011, donc au printemps passé, en 2011, il y a un an, on a modifié le règlement pour réduire une zone intermédiaire et agrandir la zone de compatibilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680

D'accord.

PAR M. STÉPHANE CHÂÎNEY:

2685

Suite au dépôt de simulation visuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Et vous avez donné l'autorisation, vous avez donné l'autorisation écrite au promoteur, il y a eu une adoption de la MRC?

2690

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

C'est un règlement qu'on a adopté et qui est entré en vigueur, donc ce secteur-là est passé de intermédiaire à compatible.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pouvez déposer les documents?

2700

PAR M. STÉPHANE CHAÎNEY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

Merci. Puis j'aimerais savoir, puisque nous sommes dans le territoire de la MRC de Charlevoix, il y a un certain nombre de baux commerciaux. En fait j'adresse la question à monsieur Madore.

2710

Et certaines éoliennes se situent exactement aux mêmes endroits que les baux commerciaux. Qu'est-ce qui arrive dans un cas comme ça?

PAR M. LOUIS MADORE:

2715

Ici, ce qu'on a, c'est essentiellement des baux commerciaux, en fait, c'est pas des baux commerciaux, il y a une erreur sur le vocable, c'est des baux industriels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2720

Donc les cartes sont erronées?

PAR M. LOUIS MADORE:

2725

Au niveau du type, les endroits sont corrects, mais l'interprétation, parce qu'un bail commercial, ça pourrait être une auberge ou quelque chose du genre, par exemple.

Un bail industriel, c'est plus une installation, comme un mât de mesure de vent, puis qui se superpose aux éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730

Mais est-ce que tous les baux commerciaux sont des baux industriels dans le parc?

PAR M. LOUIS MADORE:

2735

Oui, tous les C deviennent, par exemple, industriels, sur la carte de compilation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740

D'accord, je vous reviens.

Est-ce que, monsieur Couture, vous pourriez, à ce moment-là, produire de nouvelles cartes avec la bonne appellation? Parce que pour nous, ce serait important, on peut pas utiliser une carte erronée.

2745

PAR M. ALEX COUTURE:

Monsieur le Président, je suis extrêmement surpris de la position ou de ce qu'on apprend à l'instant au niveau industriel.

2750

Nous avons toujours utilisé dans le passé le vocable commercial, et je sais pas si c'est pas une erreur.

D'après moi, c'est commercial. Mais la position est exacte, et ces baux commerciaux sont détenus par EDF EN Canada ou Saint-Laurent Énergies. Donc c'est détenu par notre compagnie.

2755

Et c'est des baux que nous avons demandés pour mettre des mâts de mesure. Donc ce sont tous des baux, la plupart, et lorsqu'il y a une superposition sur ces emplacements-là avec des éoliennes, c'est des baux commerciaux que nous avons demandés pour des mâts de mesure.

2760

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, tous les baux commerciaux vous appartiennent?

PAR M. ALEX COUTURE:

2765

Je pourrais pas m'engager sur tout, mais je vous dirais qu'à l'intérieur de la réserve de superficie qui est vraiment à quelques mètres carrés près, la limite du domaine, je vous dirais que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des baux commerciaux sont liés à notre compagnie.

2770

Je pourrai vous produire une liste, si vous voulez.

PAR M. LOUIS MADORE:

2775

Je peux répondre à la question. C'est que c'est probablement lorsqu'on a fourni les données, il y a un certain nombre de baux qui ne se superposent pas, c'est des baux qui sont éteints depuis, puis qui étaient déjà éteints lorsqu'on a fourni l'information. C'est une confusion dans la base de données probablement, c'est rien de majeur.

2780

Il n'y a pas d'incidence sur l'utilisation du territoire.

Puis le vocable, bon, je veux pas faire de débat sur le vocable. L'installation éolienne, c'est une installation industrielle. Bon, c'est pour ça qu'on parle de bail industriel.

2785

Mais au-delà de ça, il y a aucun problème face à la configuration et à la superposition et ça, je veux être clair là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Non, je comprends très bien, mais la Commission, elle, elle ne peut pas utiliser un terme qui n'est pas le bon.

Donc forcément, il va falloir que la Commission fasse référence à des baux, à des baux de villégiature, est-ce qu'on a des baux commerciaux ou baux industriels!

2795

PAR M. LOUIS MADORE:

Ce que je peux faire, pour valider tout ça, c'est de vous fournir un exemple de bail.

2800

Dans le libellé, vous allez voir, puis je peux vous l'indiquer en même temps, c'est industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le bail industriel. Et pourquoi vous n'avez pas demandé au promoteur de modifier?

PAR M. LOUIS MADORE:

2805

Ça n'a pas été soulevé lors de nos analyses.

PAR M. ALEX COUTURE:

2810

Monsieur le Président, si je peux me permettre une intervention!

Donc nous, dans notre vocable, c'est des baux commerciaux à des fins industrielles. On est dans des légers détails, c'est pas à moi d'en juger, mais mon appréciation est que les emplacements et ces baux-là, on pourrait peut-être, avec le ministère des Ressources naturelles, vous produire une liste, mais de refaire toutes les cartes...

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, j'ai jamais dit de refaire toutes les cartes.

2820

Ce que nous allons faire, écoutez, je n'aime pas agir sur le coup, je vais en Commission réfléchir sur nos besoins et éventuellement, la Commission vous adressera des demandes pour réaliser une (1), deux (2) ou trois (3) cartes avec la nouvelle appellation, d'accord?

2825

PAR M. ALEX COUTURE:

Sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830

Donc oui, vous pouvez poursuivre votre réponse.

PAR M. LOUIS MADORE:

2835

Non, c'était correct. Autrement dit, au niveau du fonds, la carte, essentiellement, si je comprends bien, ça se trouve à être la carte 3.2, paramètres de configuration, à laquelle vous faites référence. D'ailleurs celle qui est affichée là.

Au niveau du fonds, tout est correct.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on peut réalistement accepter le fait qu'une éolienne soit située sur un bail commercial à des fins industrielles?

2845

PAR M. LOUIS MADORE:

Tout à fait.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais faire plaisir à tout le monde.

2855

PAR M. LOUIS MADORE:

À ce moment-là, on n'a pas d'incompatibilité, ils vont abandonner un bail pour le transformer par un autre bail qui va être celui d'un bail éolien.

C'est deux (2) baux différents, mais il y a pas de problème, il y a pas d'incompatibilité.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis vous avez également – après ça, je vous laisse la parole – vous avez également quelques claims sur le territoire du domaine. Qu'est-ce qui arrive si un détenteur de claim décide de faire des travaux?

2865

PAR M. LOUIS MADORE:

Dans ce cas-ci, on est dans une situation confortable, je vous explique!

2870

C'est que le droit minier n'est pas lié au droit foncier, ce qui fait en sorte qu'il faut émettre une réserve à l'État pour protéger, si on veut – protéger, c'est peut-être pas le bon terme – pour bien gérer les usages, on parle de deux (2) usages industriels qui peuvent être incompatibles.

2875

Et au regard de la réserve de superficie, on applique aussi, pour couvrir l'aspect minier, une réserve à l'État qui vient subordonner l'activité minière aux activités éoliennes, au développement éolien dans ce cas-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880

Ce sera subordonné?

PAR M. LOUIS MADORE:

2885

Oui. Oui, parce que les claims ont été pris après l'émission de la réserve de superficie, dans ce cas-ci.

Ce qui n'aurait pas été le cas si les claims auraient déjà été présents sur le territoire avant l'émission de la réserve de superficie.

2890

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que la réserve de superficie est équivalente à une soustraction ou à une réserve à l'État?

2895

PAR M. LOUIS MADORE:

Non, parce que, c'était pour ça, il fallait ajouter la réserve à l'État pour compléter.

2900

C'est que la réserve de superficie n'a pas d'effet sur le droit foncier, puis c'est des droits fonciers qu'on émet pour l'éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

2905

Donc les claims ont été pris avant qu'une réserve à l'État soit faite?

PAR M. LOUIS MADORE:

Après. Donc ils sont subordonnés.

2910

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'il y a une réserve à l'État actuellement?

2915

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2920

OK.

PAR M. LOUIS MADORE:

2925

Les deux (2) sont là, se superposent.

PAR LE COMMISSAIRE:

2930

Et vous pourriez nous produire la date ou le décret de réserve à l'État?

PAR M. LOUIS MADORE:

Oui, ça, je peux faire ça.

2935

PAR LE COMMISSAIRE:

Plus la date des claims.

PAR M. LOUIS MADORE:

2940

Oui, on peut faire ça. Je vais le faire, mais c'est aussi disponible publiquement sur Gestim, c'est quelque chose d'accessible au public en général.

PAR LE COMMISSAIRE:

2945

D'accord. Ça va nous éviter de chercher.

PAR M. LOUIS MADORE:

2950

Tout à fait, je vais vous le fournir avec plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2955

Merci.

À vous la parole, monsieur Villeneuve.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

2960 Juste un petit clin d'œil! Moi, mon bail est privé. Mon bail est privé, moi, chez nous. J'espère qu'il va y avoir quelqu'un qui va me le protéger!

Ma question, monsieur le Président, c'est: advenant qu'on nous transfère de place, je trouve que c'est une question quand même importante, parce qu'on en a parlé à soir, qui va payer?

2965

Transférer nos chalets, est-ce qu'ils prennent nos chalets pour les envoyer ailleurs, ils les transfèrent, ou on vend, ils nous donnent de l'argent, puis on va se rebâtir ailleurs? Ou bien c'est nous autres qui se met la main dans nos poches, puis on va se bâtir, puis on leur donne notre chalet?

2970

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Tremblay, vous avez tout à l'heure indiqué quelles sont les étapes à suivre pour demander une relocalisation.

2975

Si la relocalisation était accordée, quelle est la suite, surtout en fonction des questions que vient de soulever monsieur Villeneuve?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

2980

Donc si la relocalisation est acceptée, c'est à la personne qui a fait la demande qui va sûrement tout défrayer pour aller déménager son chalet sur son nouveau terrain.

Et il devra libérer l'autre terrain, il va avoir à peu près un an pour libérer l'autre terrain.

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que l'autre terrain pourrait être vendu par le détenteur du bail à l'heure actuelle?

2990

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2995

Il recommence?

PAR Mme SYLVIE TREMBLAY:

3000 S'il est relocalisé, son ancien droit s'éteint avec un nouveau droit, avec un nouveau bail à un
nouvel endroit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3005 D'accord.

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

3010 Comme d'habitude, le petit paie pour le gros.

Mais moi, je demande au ministre, c'est pas une question, là, parce qu'on finit, là, je
demande au ministre de refuser à Saint-Laurent Énergies ou à EDF Énergies, de s'installer sur la
Réserve faunique des Laurentides.

3015 Et même s'il faut sortir une loi pour protéger la Réserve faunique des Laurentides, pour plus
que ça arrive, qu'il y ait des ministères, tout ça, qu'ils fassent installer des entreprises sur notre
réserve.

3020 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Je vous en prie, et j'imagine que vous allez mettre toute cette information-là dans votre
mémoire?

PAR M. GILLES VILLENEUVE:

Oui monsieur le Président.

3030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

3035

MOT DE LA FIN

3040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors écoutez, je déclare la première partie de l'audience complétée.

3045 Donc la Commission rappelle qu'il y a des renseignements complémentaires qui vont suivre et ils sont attendus et ils seront disponibles dès qu'ils seront reçus.

La Commission, comme je l'ai indiqué, compte les recevoir idéalement dans les prochaines vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures.

3050 Ces renseignements seront rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation de vos mémoires et à l'expression des opinions des participants, au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu ici même, à compter du mercredi 11 avril prochain à dix-neuf heures (19 h).

Entre-temps, bien sûr, la Commission poursuit ses travaux.

3055

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou encore, une présentation verbale, auprès de madame Rita LeBlanc en arrière, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 28 mars.

3060 En fait, si vous le savez dès ce soir, je vous demande, juste en quittant la salle, de le lui indiquer.

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

3065 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un Guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle, tout comme il est disponible sur le site Web du Bureau.

3070 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment, et j'attire votre attention là-dessus, elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont également contenues dans un document disponible à l'accueil.

3075

Je vous fais grâce des trois (3) façons de présenter votre point de vue, je l'ai dit tellement souvent.

3080

Donc pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 5 avril à midi (12 h 00). Évidemment nous avons affiché toutes ces dates lors du discours d'ouverture, j'espère que vous les avez prises en note.

3085

Pour terminer, j'aimerais remercier le porte-parole du promoteur, monsieur Alex Couture, et toute son équipe, toutes les personnes-ressources également pour l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

3090

Merci à vous, les participants, de vous être déplacés, des fois les trois (3) séances, chapeau pour votre participation et votre implication et votre intérêt. Je peux imaginer pourquoi il y a un intérêt quand même, vous êtes les premiers concernés.

Enfin, je remercie mon collègue, monsieur Jean Brisset des Nos, et tous les membres de la Commission.

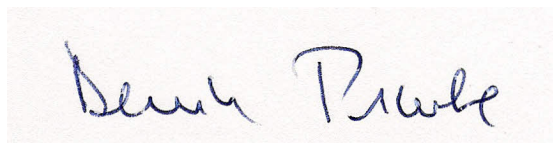
3095

Et je remercie enfin les membres de l'équipe technique et la sténotypiste.

Au plaisir de vous revoir le 11 avril prochain, merci.

3100

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

DENISE PROULX, s.o.

3105